



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_04-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Convention de mise à disposition d'équipements pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection et des équipements électroniques nécessaires au restaurant scolaire intercommunal Paul Bert à GENLIS

Vu, le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Dans le cadre de sa politique de tranquillité publique, la commune de Genlis souhaite implanter une caméra de vidéoprotection et son système de transmission avec les locaux de la Police Municipale sur le préau du restaurant scolaire Paul Bert.

Pour assurer le fonctionnement des équipements électroniques mis en œuvre, il a été décidé de les raccorder sur le réseau électrique desservant ce bien immobilier propriété de la Communauté de Communes.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet la mise à disposition de :

- Un point énergie pour alimenter la caméra de vidéoprotection et ses équipements de transmission,
- La façade pour la fixation des équipements (caméra de vidéoprotection et équipements de transmission).

La commune s'engage à indemniser la Communauté de Communes pour un montant forfaitaire de 100,00 € (Cent euros) par an.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la Convention portant mise à disposition d'équipement caméra de vidéoprotection et des équipements électroniques nécessaires au restaurant scolaire intercommunal Paul Bert à GENLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout acte et document ci-rapportant.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20211216-16-12-21-04-DE